

Entreprises *magazine*



Numéro 138 – Juillet-Août 2026 – 5 EUR

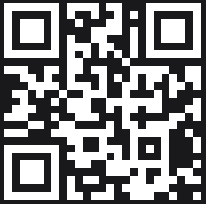
Assurances
Dossier pages 24-52





LETZDATA
LUXEMBOURG DATA FACTORY

ONE PROCESS. ENDLESS POSSIBILITIES.



letzdata.lu



THE GOVERNMENT
OF THE GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG
Ministry for Digitalisation



THE GOVERNMENT
OF THE GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG
Ministry for Digitalisation

Government commission for data sovereignty

ctie
Government IT Centre



Photo-Zerofukuman/Shutterstock

News

- 4 Brèves
- 17 Vacances 2026 : la hausse des prix change-t-elle vos plans ? – Résultats du sondage réalisé en avril-mai sur le site lesfrontaliers.lu
- 18 L'économie luxembourgeoise « en grand ralentissement »

Formation tout au long de la vie

- 20 Des compétences pour accompagner les transformations du secteur de l'assurance

Entreprendre au féminin

- 22 Émilie Allaert : « Oser sortir du cadre est une force dans la tech »

Dossier Assurances

- 24 Le secteur de l'assurance au Luxembourg confirme sa solidité et sa résilience
- 27 Les turbulences boursières affectent-elles significativement les assurances européennes ?
- 29 Les assureurs face à une nouvelle vague réglementaire
- 31 Quand les nouveaux risques transforment le métier...
- 32 Cybersécurité : un enjeu devenu incontournable pour les entreprises
- 34 L'assurance-vie au défi de l'intégration des actifs privés
- 36 L'assurance-vie patrimoniale entre dans une nouvelle ère
- 38 IA en assurance : promesse ou performance ? – Quand la transformation devient une exigence de compétitivité
- 40 L'IA ou la stratégie du bouclier contre l'épée...
- 41 GenAI Business Center – Accompagner les entreprises dans leur transition vers leur écosystème d'IA générative
- 42 Jusqu'où peuvent aller les assureurs dans le traitement des données sensibles ?
- 44 Formation, expertise : les professionnels de l'assurance doivent s'adapter
- 46 Régime complémentaire de pension : le levier du plan bonus – Un outil fiscalement efficient au service de l'attractivité et de la performance RH
- 48 Assurance groupe : un levier stratégique pour les entreprises face aux enjeux de retraite
- 50 Atradius – Pensez à protéger votre trésorerie !
- 52 ODL : s'adapter, innover et sécuriser les opérations à l'étranger

À nos frontières

- 53 Le renouveau des Émaux de Longwy

Bon à savoir

- 54 Absence de permis poids lourd valable : un motif de licenciement avec effet immédiat
- 55 Justice fiscale : rééquilibrer l'effort collectif

À (re)découvrir au Palazzo Strozzi

- 64 *Rothko in Florence* : vibrations lumineuses

Auto

- 58 Opel Mokka GSE : le SUV compact passe en mode sport

Étapes gourmandes

- 61 Délices glacés : vous allez fondre de plaisir !

62 Beauty case

64 Livres

66 Musique

Editeur / Régie publicitaire /

Media & Advertising S.à r.l.
223, rue de Cessange • L-1321 Luxembourg
Tél : (352) 40 84 69 • Fax : (352) 48 20 78

Directeur de la publication /

Rédacteur en chef /

Isabelle Couset
E-mail : icouset@yahoo.com

Rédaction /

Isabelle Couset, Marie François,
Sébastien Lambotte, Sophie Le Guillou,
Michel Nivoix

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce numéro :

lesfrontaliers.lu, Vincent Hein, INFPC,
Martine Borderies, LALUX Assurances,
EY Luxembourg, CNPD, Eric Kristiansen,
Baloise, M^e Céline Lelièvre,
Chambre des salariés Luxembourg
et Danièle Henky

Mise en page / Sylvie Marcotte, Magali Roesler / Imprimerie Schlimé

Impression / Imprimerie Schlimé

Parution bimestrielle
Abonnements

1 an – 6 numéros : 46 EUR
2 ans – 12 numéros : 82 EUR

Media & Advertising S.à r.l. collecte et traite, en qualité de responsable de traitement, vos données personnelles conformément aux lois et règlements en vigueur. Vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles, et dans la mesure prévue par la réglementation applicable, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition, du droit de demander l'effacement de tout ou partie des données ou une limitation du traitement, de porter plainte auprès de la CNPD. Pour exercer ces droits ou en savoir plus, contactez icouset@yahoo.com.

 LUXORR

© 2026 – Media & Advertising S.à r.l.
– Toute reproduction est interdite.

Tous droits réservés. Des reproductions peuvent être autorisées en ligne par luxorr (Luxembourg Organisation For Reproduction Rights) – www.luxorr.lu.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

60% DES OBSTACLES DU MARCHÉ UNIQUE RECENSÉS IL Y A PLUS DE 20 ANS PERSISTENT

Dans son rapport spécial 13/2026 intitulé *Marché unique des services – La Commission n’agit pas encore assez pour éliminer les obstacles à la prestation de services transfrontaliers*, la Cour des Comptes européenne estime que la Commission européenne n’en fait pas assez pour lever les obstacles considérables que les entreprises de l’UE rencontrent depuis des années lorsqu’elles fournissent leurs services dans un autre État membre. La gardienne des finances de l’UE critique l’exécutif européen pour son manque d’objectifs clairs et d’ambition stratégique, tout en soulignant que les États portent eux aussi une part de responsabilité pour avoir freiné l’intégration du marché unique des services par des mesures réglementaires ou administratives. Son audit s’inscrit dans un contexte marqué par des études critiques sur le sujet, telles que le « rapport Draghi » sur l’avenir de la compétitivité européenne et le « rapport Letta » sur l’avenir du marché unique, tous deux publiés en 2024.

Les services, qu’ils concernent les domaines de la construction, des transports, de l’architecture, de l’informatique ou de l’emploi, représentent environ 70% du PIB des pays de l’UE. Cependant, **seulement 20% des prestations de services sont transfrontalières**. Selon le rapport d’Enrico Letta, des obstacles importants doivent encore être levés pour libérer tout le potentiel du marché unique des services. Au cœur du problème figurent des différences nettes entre les exigences nationales d’autorisation et de certification, ainsi que des réglementations nationales divergentes, des procédures administratives lourdes et des restrictions à l’envoi de travailleurs à l’étranger. Tous ces facteurs forment des obstacles structurels qui rendent la fourniture transfrontalière de services complexe et coûteuse pour les entreprises.

Environ 60% des obstacles au marché unique des services recensés en 2002 persistaient encore en 2023, continuant à entraver l’activité économique et la concurrence sur les prix. La Commission européenne a pris des mesures pour remédier à ce problème, mais jusqu’en 2025, ses efforts manquaient à la fois d’orien-

tation stratégique et d’une procédure de ciblage des obstacles pouvant avoir le plus grand impact. La situation n’a guère évolué après l’adoption, en 2025, de la dernière stratégie de la Commission relative au marché unique, dont les outils ont peu de chances de s’avérer efficaces.

En 2023, en matière d’intensité des échanges transfrontaliers, les importations et les exportations ont représenté 0,4% du chiffre d’affaires dans le commerce de gros/détail, 0,8% dans la construction, 4,6% dans les services juridiques et comptables, 6,6% dans l’ingénierie, 8,1% dans les transports, 15% dans les services informatiques et 31,8% dans la publicité et les études de marché. Selon l’analyse de la Commission européenne, des réformes supplémentaires ambitieuses pourraient générer une croissance supplémentaire de 2,5% du PIB de l’UE d’ici 2027.

La Commission européenne a eu beau soutenir les pays de l’UE pour qu’ils facilitent la prestation de services transfrontaliers, les entreprises n’ont toujours pas accès à toutes les informations nécessaires pour proposer des services dans un autre pays européen. De plus, le cadre de coordination annuelle des politiques économiques (appelé *Semestre européen*) n’a pas permis d’inciter à de grandes réformes réglementaires dans le domaine des services, et rares sont les États membres qui ont utilisé les fonds de relance post-COVID pour réformer ces secteurs et lever les obstacles réglementaires.

Globalement, le contrôle du respect des règles au sein du marché unique des services était faible. D’une part, la Commission européenne a du mal à les faire respecter, et elle s’appuie surtout sur des procédures d’infraction. Mais il faut aussi dire qu’elle ne réagit pas toujours rapidement lorsqu’un pays contrevient à la directive sur les services. Qui plus est, le traitement des recours formés par des entreprises contre les États membres qui enfreignent les règles de l’UE présente des défauts, la résolution des plaintes pouvant être longue et désavantager les petites entreprises.

Les études montrent pourtant que **les bénéfices d’une suppression des obstacles seraient considérables**. Les auditeurs formulent plusieurs recommandations pour permettre à la Commission européenne de mieux assurer le bon fonctionnement du marché unique des services. Ils l’appellent à **élaborer une stratégie plus claire et plus ambitieuse, à faire**

un usage plus actif du Semestre européen et à inciter davantage les États membres à entreprendre les réformes nécessaires. Ils l’invitent aussi à clarifier la législation, à centrer le contrôle du respect des règles sur les affaires ayant une incidence considérable, à renforcer les outils facilitant la prestation de services transfrontaliers et, enfin, à suivre et à évaluer les progrès réalisés en vue de l’achèvement du marché unique des services.

Le rapport spécial 13/2026 est disponible sur www.eca.europa.eu/fr/publications/SR-2026-13

CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES FRONTALIERS

CHÔMAGE, FISCALITÉ ET CSG AU CŒUR DES PRIORITÉS



En avril dernier, la **Confédération Européenne des Frontaliers (C.E.F.)** a organisé une réunion de travail consacrée aux dossiers prioritaires.

La C.E.F. observe que les difficultés financières de l’UNEDIC sont régulièrement attribuées au poids des **indemnités chômage** versées aux travailleurs frontaliers. Lors d’une réunion à Paris le 12 mai 2025 avec les représentants du cabinet de la ministre française du Travail et de l’Emploi de l’époque, Astrid Panosyan-Bouvet, la C.E.F. avait notamment abordé la nécessité d’une révision des règles européennes de coordination des systèmes de sécurité sociale (règlement européen 2004/883) dont l’objectif est d’établir une répartition plus juste et équilibrée des coûts entre les États membres. Et avait ensuite sollicité l’ensemble des députés européens français pour connaître la position de leur groupe politique sur cette révision. L’enjeu reste une répartition équitable des charges financières liées aux indemnités chômage des frontaliers, entre l’État d’emploi et l’État de résidence.

En octobre prochain, la C.E.F. interpellera les autorités publiques quant aux avancées concrètes réalisées.

Le 30 janvier 2026, le gouvernement luxembourgeois a présenté une version révisée de son projet de loi instaurant

une classe d'impôt unique (projet de loi 8676), marquant la fin progressive de l'imposition collective des couples. Le 8 mars 2026, ce sont les Suisses qui ont approuvé par référendum une loi fédérale sur l'imposition individuelle, abandonnant eux aussi le système d'imposition conjointe.

Si les deux pays remplacent l'imposition collective par une **imposition individuelle**, leurs motivations diffèrent radicalement. En Suisse, l'imposition commune des couples mariés était perçue comme une pénalisation fiscale du mariage (la fameuse *Heiratsstrafe*), tandis qu'au Luxembourg, le système actuel – basé sur le *splitting* et avantageant fiscalement les couples mariés ou pacés – est jugé socialement dépassé.

La réforme suisse entraîne une hausse du prélèvement à la source pour les travailleurs frontaliers. Aussi, la C.E.F. s'interroge quant aux conséquences de la réforme luxembourgeoise pour les ménages des frontaliers dont les revenus sont uniques ou mixtes (quand l'un travaille au Luxembourg et l'autre dans son pays de résidence) : baisse du pouvoir d'achat pour les ménages concernés, traitement potentiellement discriminatoire lié au traitement fiscal des enfants, attractivité réduite du Grand-Duché de Luxembourg.

En octobre 2024, le Conseil d'État français suivant un changement d'interprétation a rendu une décision (n° 473997, 25/10/2024) relative au dé plafonnement de la **Contribution Sociale Généralisée (CSG)** et de la **Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS)** applicables aux retraités ayant une pension issue de plusieurs États (polypensionnés), et ce en l'absence de toute modification législative ou réglementaire entre 2019 et 2024.

Bien que la CSG soit présentée comme un impôt, la Cour de justice de l'UE a clairement établi que, dans la mesure où elle participe au financement du régime obligatoire de sécurité sociale, elle relève des règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale (Affaire C-623/13). Dans ce contexte, en novembre 2025, la C.E.F. a sollicité Roland Lescure, ministre de l'Économie et des Finances, afin de réexaminer les mesures fiscales relatives à la CSG et à la CRDS ayant un impact sur les travailleurs frontaliers et les retraités polypensionnés.

La C.E.F. invite les polypensionnés concernés par le dé plafonnement de la CSG et de la CRDS à prendre contact avec l'une

de ses associations membres, afin d'évaluer l'opportunité d'introduire une réclamation et les aider à monter les dossiers.

<https://lesfluxs.eu>

<https://www.amicale-frontaliers.org>

<https://www.adf68.com>

CHAMBRE DES SALARIÉS L'ENQUÊTE QUALITY OF WORK INDEX 2026 EST LANCÉE

Comme chaque année, l'institut infas (Bonn, Allemagne) est chargé de mener l'enquête **Quality of Work Index** auprès d'un grand nombre de salarié-e-s au Luxembourg concernant leurs conditions de travail dans un contexte professionnel en évolution.

Cette année, un accent particulier est mis sur les conditions de travail et le bien-être, ainsi que sur 2 thématiques spécifiques : **l'expérience des risques liés au changement climatique sur le lieu de travail et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le cadre professionnel**.

Environ 19.000 personnes seront contactées (de début juin à septembre 2026). Parmi elles, 3.000 répondant-e-s du panel existant sont invité-e-s à participer à des entretiens téléphoniques. En parallèle, 16.000 personnes ont été tirées au sort par l'IGSS et recevront une lettre d'invitation à participer à l'enquête.

L'enquête dure environ 20 minutes et s'adresse aux personnes âgées de 18 à 64 ans, travaillant au moins 10 heures par semaine, résidant au Luxembourg ou frontalières (Allemagne, Belgique, France).

Pour la CSL, disposer de données fiables est essentiel pour analyser l'évolution du monde du travail et défendre activement les intérêts des salarié-e-s.

www.csl.lu

UNE CAMPAGNE POUR UNE RÉFORME FISCALE JUSTE, AMBITIEUSE ET DURABLE

Face à la hausse du coût de la vie, à l'augmentation des inégalités et aux défis sociétaux majeurs d'aujourd'hui, la **Chambre des salariés (CSL)** a lancé une campagne de communication dédiée à la justice fiscale.

Par cette campagne, la CSL veut rendre visibles les inégalités et poser une question essentielle : sommes-nous vraiment tous égaux devant l'impôt ? L'objectif est d'ouvrir le débat sur une réforme ambitieuse, capable de rééquilibrer les contributions et d'assurer un financement durable du modèle social.

Au Luxembourg, les revenus du travail sont nettement plus imposés que ceux du capital. Les prélèvements obligatoires représentent environ 1/3 d'un salaire moyen, contre moins de 5% pour des dividendes équivalents. Concrètement, un salaire de 4.000 EUR peut générer près de 500 EUR d'impôt mensuel, contre moins de 100 EUR pour des revenus du capital similaires. Autre exemple : une plus-value de 100.000 EUR sur des actions peut même être totalement exonérée, alors qu'un revenu du travail équivalent peut générer près de 25.000 EUR d'impôt.

La progressivité de l'impôt montre également ses limites. Le taux marginal passe de 0% à 39% entre 13.000 et 54.100 EUR, soit la tranche où se situe la majorité des salariés, tandis que le taux maximal de 42% ne s'applique qu'à partir de 234.870 EUR. Entre 2002 et 2019, le taux effectif des classes moyennes est passé de 13,2% à 21,4% (+ 62%), alors que celui des ménages les plus aisés est resté stable (22,1% à 21,6%). Aujourd'hui, les classes moyennes financent 72,8% du système sociofiscal, pour 61,4% des ménages.

Les 10% les plus riches détiennent 48,6% de la richesse totale, et les 5% les plus riches à eux seuls 35,1%. Les actifs générant des revenus sont encore plus concentrés : 73% appartiennent aux 5% les plus riches.

L'héritage renforce ces écarts. Seul 1/3 des ménages a déjà hérité et 83% du patrimoine transmis bénéficie aux 10% les plus riches. Environ 350 milliards EUR seront un jour transmis, majoritairement sans taxation.

Le financement de l'État repose largement sur les ménages. Ceux-ci contribuent à hauteur d'environ 37% des recettes via l'impôt sur le revenu et 22% via la TVA. Les entreprises, malgré des profits en hausse de 42% entre 2020 et 2024, ne représentent qu'environ 1/4 des recettes publiques. Depuis 2000, la part de l'impôt sur les sociétés a diminué de 4 points de pourcentage, tandis que celle des ménages a augmenté de 12 points. Par ailleurs, si le taux officiel d'imposition des sociétés est de 24%, le taux effectif peut descendre entre 1% et 8% en raison des niches fiscales.

Pour la CSL, ces déséquilibres ont des conséquences directes, notamment sur le logement. Jusqu'à 20.000 logements restent inoccupés et 46,9% des terrains constructibles détenus par les personnes physiques appartiennent aux 1.000 plus grands propriétaires. Ces dérives de la

faible fiscalité foncière freinent l'offre de logements et contribuent à la hausse des prix: les prix réels restent environ 50% plus élevés qu'en 2010 et le taux d'effort des locataires du privé a augmenté de 31,8% en 2016 à 39,3% en 2023, atteignant 55,6% pour les ménages modestes.

La **CSL appelle à une réforme globale** visant à établir la justice fiscale, c'est-à-dire renforcer la taxation du capital et introduire un impôt sur les grandes fortunes, avec exonération pour les patrimoines modestes; mettre en place une imposition sur les successions importantes; revoir la progressivité de l'impôt sur les plus hauts revenus; assurer une contribution effective plus élevée des entreprises; et mobiliser la fiscalité pour lutter contre la crise du logement.

www.csl.lu/fr/justice-fiscale

INITIATIVE POUR UN DEVOIR DE VIGILANCE APPEL AU GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DE LA TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE CSDDD



De g. à dr.: **Jean-Louis Zeien** et **Pascal Husting**, les 2 coordinateurs de l'**Initiative pour un devoir de vigilance**.

Après 4 années de mobilisation au niveau européen pour les droits humains, le climat et l'environnement, la **directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CSDDD)**, bien que fortement affaiblie, a été maintenue. Elle constitue néanmoins un tournant important en matière de responsabilité des entreprises vis-à-vis des droits humains et de l'environnement.

Malgré des engagements répétés, notamment pour éradiquer le travail des enfants d'ici fin 2025, ce fléau demeure une réalité dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. La **transposition de la CSDDD au Luxembourg** représente dès lors une opportunité concrète de passer des déclarations d'intention à une mise en œuvre effective. Le gouvernement luxembourgeois peut saisir cette opportunité **en s'alignant explicite-**

ment sur les normes internationales, en particulier les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, ainsi que sur son propre Plan d'action national. Selon les informations de l'Initiative pour un Devoir de Vigilance (IDV), le gouvernement entend avancer rapidement sur ce dossier en 2026.

L'**Initiative pour un devoir de vigilance**, coalition de 16 organisations de la société civile, a présenté ses 10 revendications au gouvernement pour une législation efficace et ambitieuse en matière de droits humains, de climat et d'environnement: instaurer un devoir de vigilance rigoureux; mettre en place une autorité de surveillance indépendante; adopter des dispositions solides en matière de responsabilité civile; abaisser les seuils d'effectifs et de chiffre d'affaires afin d'élargir le champ d'application; inclure les entreprises opérant dans des secteurs à haut risque, couvrir l'ensemble de la chaîne d'activité, y compris en aval (*downstream*), conformément aux normes internationales; exiger des entreprises l'adoption et la mise en œuvre de plans de transition climatique, sous supervision des autorités; lever les obstacles à l'accès à la justice, notamment en introduisant des actions représentatives; adopter une définition large des «parties prenantes», incluant consommateurs, ONG et institutions nationales des droits humains; et inclure explicitement le secteur financier dans la législation.

À la suite des compromis européens, le champ d'application de la CSDDD a été considérablement restreint. Selon une estimation récente de SOMO⁽¹⁾, **seuls 974 groupes d'entreprises dans l'UE restent concernés**, soit une réduction de 71% par rapport à la version initiale adoptée en 2024.

Les entreprises devront se conformer à la directive d'ici juillet 2029. Elle s'appliquera aux entreprises de l'UE réalisant un chiffre d'affaires mondial supérieur à 1,5 milliard EUR et employant au moins 5.000 personnes, ainsi qu'aux entreprises non européennes atteignant ce seuil de chiffre d'affaires dans l'UE.

Avec une trentaine d'entreprises concernées, le **Luxembourg** figure parmi les 14 États membres comptant au moins **10 entreprises relevant du champ d'application de la CSDDD**.

⁽¹⁾ www.somo.nl/updated-datahub-shows-1400-corporate-groups-covered-by-weakened-csddd

www.initiative-devoirdevigilance.org

LA CHAMBRE DE MÉTIERS APPELLE À DES MESURES STRUCTURELLES POUR PRÉSERVER LE SECTEUR



Photo-CDM

À l'heure actuelle, la rentabilité des entreprises artisanales luxembourgeoises est sous pression. Entre baisse de productivité, hausse des coûts et un potentiel de transformation numérique encore insuffisamment exploité, la **Chambre des Métiers** lance un avertissement clair: «L'année de la compétitivité» annoncée par le gouvernement sera décisive pour l'avenir de l'artisanat au Luxembourg. Derrière des indicateurs en apparence stables, une question fondamentale se pose: est-il encore possible, à l'heure actuelle, d'exercer une activité artisanale rentable dans le pays? Les indicateurs montrent des signes de détérioration. En 2024, plus d'1 entreprise artisanale sur 3 n'a pas dégagé de rentabilité positive, ce qui concerne près de 30% des emplois du secteur. Les perspectives pour 2026 et 2027 restent, à ce stade, tout aussi préoccupantes. Aussi, le message du secteur est sans équivoque. «L'artisanat demande de pouvoir travailler, investir, innover et croître dans les meilleures conditions possibles. Enlevez-nous les entraves et nos entreprises feront le reste», souligne Tom Wirion, directeur général de la Chambre des Métiers.

Pour la Chambre des Métiers, l'objectif est clair: transformer les contraintes actuelles en un véritable cercle vertueux, où une meilleure rentabilité permettrait de relancer l'investissement, d'accroître la productivité et, *in fine*, de renforcer l'attractivité du secteur et la croissance économique. Cette transformation passe d'abord par le capital humain. Avec une proportion significative de travailleurs de plus de 50 ans, le secteur artisanal est confronté à un risque réel de perte de savoir-faire. Il devient impératif de renforcer l'orientation des jeunes vers les métiers artisanaux, d'améliorer l'attractivité du marché du travail pour les frontaliers et d'ouvrir davantage le pays aux talents qualifiés en provenance de pays tiers. Parallèlement, la relance du logement (abordable) s'impose comme un pilier stratégique pour dynamiser la demande et maintenir les capacités de

production, notamment dans la construction. Elle implique également de lever les obstacles à l'investissement, actuellement pénalisé par des conditions de financement plus contraignantes.

La Chambre des Métiers appelle à une mobilisation optimale des dispositifs existants, notamment en matière d'aides d'État et à la mise en place de mesures ciblées pour soutenir les entreprises vulnérables, à l'instar d'un mécanisme de type *tax shelter PME*.

La simplification administrative demeure une condition indispensable. La Chambre des Métiers plaide pour une application systématique du principe *Think Small First*, une accélération des initiatives de simplification et une mise en œuvre effective du principe du *once only*.

Si près de 4 entreprises artisanales sur 10 utilisent déjà des outils d'IA, leur intégration reste encore partielle et souvent limitée. Le besoin de formation est massif, révélant un intérêt réel mais aussi un déficit d'accompagnement structuré. C'est dans ce contexte que la Chambre des Métiers entend renforcer son action, notamment à travers son service eHandwerk, qui accompagne déjà les entreprises dans leur transition numérique. Elle propose d'aller plus loin avec la mise en place d'un *KIPakt fir Betriber* multisectoriel, destiné à centraliser l'information, le conseil et l'accompagnement. Cette initiative s'inscrit dans une approche plus large visant à anticiper les besoins en compétences et à offrir des formations adaptées, tout en développant des espaces d'expérimentation concrets pour les PME, en lien avec la Luxembourg AI Factory.

Au-delà des constats, le message est clair: la compétitivité du Luxembourg se jouera aussi dans ses ateliers, sur ses chantiers et dans ses PME.

www.cdm.lu

KENNEDY PARK 8 NOUVEAUX IMMEUBLES AU KIRCHBERG



Photo-Kennedy Park/BPI Real Estate

Le 27 avril dernier, le **conseil communal de la Ville de Luxembourg a approuvé le nouveau PAP du site Kennedy Park porté par BPI Real Estate**. Sur plus de 3 ha, l'ancien siège historique de BGL BNP Paribas s'apprête à changer de visage. **8 nouveaux immeubles** y associeront bureaux, habitat (appartements, *coliving* et hôtellerie), loisirs, commerces, services, avec un parc de 1,6 ha ouvert au public.

À terme, *Kennedy Park* accueillera environ **830 résidents** et plus de **4.000 employés**. 2 acteurs économiques internationaux l'ont déjà choisi pour y implanter leur futur siège: **KPMG Luxembourg** et **Linklaters**.

Linklaters prendra possession de son nouveau siège de 5.500 m² au 3^e trimestre 2028, KPMG Luxembourg y installera ensuite ses 1.800 collaborateurs au 4^e trimestre 2028 dans un bâtiment de 31.000 m². 2 immeubles de bureaux restent disponibles au sein de cet ensemble: *Ginkgo* (8.200 m²) sur l'avenue J.F. Kennedy et *Oak* (11.000 m²) rue Edward Steichen.

Pour garantir une qualité architecturale, urbaine et paysagère à la hauteur des enjeux, BPI Real Estate a organisé au second semestre 2024 une consultation privée et rémunérée: 17 équipes candidates, 5 finalistes, puis 2 équipes sélectionnées sur base de critères d'intérêt général, d'aménagement urbain et de durabilité. Chaque équipe se composait d'un bureau international et d'un bureau luxembourgeois. Le **duo Schmidt Hammer Lassen Architects (Danemark) et Assar Architects (Luxembourg)** conçoit 4 bâtiments: le *coliving Orchid* sur l'avenue J.F. Kennedy, la résidence d'appartements *Iris*, l'hôtel *Lotus* et l'immeuble de bureaux *Oak* sur l'axe Edward Steichen. L'**équipe A2M (Belgique) et Moreno Architecture & Associés (Luxembourg)** est en charge des 3 immeubles de bureaux le long de l'avenue JFK, dont les futurs sièges de KPMG Luxembourg et de Linklaters, ainsi que le bâtiment *Ginkgo*. Elle conçoit également la plaza centrale et le pavillon donnant accès à un tout nouveau centre de loisirs, unique à Luxembourg, ainsi qu'à des commerces et services. Le **concept paysager** est développé par **Landskab (Danemark)**, avec l'accompagnement de **Green Surf (Belgique)** pour la mise en œuvre.

Dans une logique de sobriété, 48.800 m² d'infrastructures existantes sont maintenus, soit plus de 60%, et vont être réutilisés, incluant notamment les parkings

en sous-sol. Les matériaux de construction ont été soigneusement inventoriés, et sont triés en vue d'être réemployés, recyclés ou revalorisés.

Les immeubles tertiaires s'appuient sur des structures mixtes bois optimisées et des solutions constructives performantes, permettant d'atteindre une réduction de l'ordre de 30% du carbone incorporé par rapport à un bâtiment administratif standard béton. Les façades sont pensées pour trouver le juste équilibre entre le meilleur apport de lumière naturelle, sans surchauffe en été, des îlots de fraîcheur sont prévus ainsi que des jardins suspendus, des terrasses arborées avec rétention des eaux pluviales, une production photovoltaïque et des pompes à chaleur.

Aligné sur la taxonomie européenne (NZEBA amélioré de 10%), *Kennedy Park* vise les certifications BREEAM®, DGNB, WELL Building Standard® et LCBI® (Low Carbon Building Initiative) pour ses immeubles tertiaires, au plus haut niveau de labellisation.

www.kennedypark.lu
<https://bpi-realestate.com>

CHAMBRE IMMOBILIÈRE REFONTE DE L'ORGANISATION

Dans un contexte d'évolution du secteur immobilier et de son cadre légal, la **Chambre Immobilière du Grand-Duché de Luxembourg (CIGDL)** a engagé une **refonte de son organisation**, en évoluant vers une **structure faitière destinée à regrouper les fédérations représentant les différents métiers de l'immobilier**.

Cette organisation faitière peut être comparée à une maison: la Chambre Immobilière en constitue le toit. Elle ne se substitue pas aux fédérations existantes, mais les regroupe et leur offre un cadre commun. À ce niveau sont traités les sujets qui concernent l'ensemble du secteur immobilier.

Les fédérations bénéficient d'une pleine autonomie, avec leurs spécificités et leur liberté d'action, afin de traiter les questions propres à chaque métier.

Le conseil d'administration de la Chambre Immobilière est composé de 2 représentants par métier afin de garantir une prise en compte équitable des réalités de chaque métier. **Pour les développeurs immobiliers:** Joe Schmit (Vevalo) et Steve Vermeer (Investe Group). **Pour les agents immobiliers:** François-Xavier

Gilen (Thomas et Piron Luxembourg) et Kim Felten (Hektar). **Pour les syndicats de copropriété**: Jérôme Goeres (CDCL Promotions) et Laurent Olmedo (Creahaus).

La Chambre Immobilière, membre de Luxembourg Confederation, est **présidée par Joe Schmit, assisté de Steve Vermeer en qualité de vice-président**.

La **Fédération des Agents Immobiliers (FAI)**, membre de Luxembourg Confederation, a été créée afin de renforcer **la représentation et la défense des intérêts des agents immobiliers et agences de renom** du secteur. La FAI assure un dialogue régulier et structuré avec les autorités publiques, écoute et accompagne ses membres au quotidien, notamment par le partage d'informations, par une veille réglementaire continue et par le soutien au développement des compétences des agents immobiliers. Elle œuvre également au renforcement de la crédibilité et de l'image de la profession, tout en favorisant un dialogue avec les différents acteurs du secteur. La FAI est présidée par François-Xavier Gilen (Thomas et Piron Luxembourg), assisté de Kim Felten (Hektar) en qualité de vice-président.

Par ailleurs, la **Fédération des Développeurs Immobiliers (FDI)**, membre de Luxembourg Confederation, **représente les acteurs du développement immobilier** et œuvre à la création de logements, de surfaces de bureau et commerciales, tout en veillant au maintien de standards de qualité élevés. Elle rassemble une quarantaine de membres et représente ainsi la partie majeure du marché du développement de l'immobilier au Luxembourg. Elle entretient un dialogue régulier avec les autorités publiques et les acteurs institutionnels. La FDI est **présidée par Max Didier, assisté d'Eric Lux en qualité de vice-président**.

<https://confederation.lu/federation/cigdl>

1^{ER} TRIMESTRE 2026

LE NOMBRE DE FAILLITES EST STABLE ET LES LIQUIDATIONS SONT EN BAISSÉ

Selon le dernier décompte du ministère de la Justice/STATEC datant du 13 avril 2026, **285 entreprises ont été déclarées en faillite et 37 ont été liquidées** au cours du **1^{er} trimestre de 2026**.

Par rapport au 1^{er} trimestre 2025, le nombre de faillites est resté à peu près stable au 1^{er} trimestre 2026 (285 contre 288 jugements). D'après les premières estimations, les pertes potentielles d'emplois salariés liées aux faillites sont en baisse de plus de 27 % par rapport au 1^{er} trimestre 2025.

Au niveau de la construction, la situation se détend légèrement au 1^{er} trimestre 2026, aussi bien en nombre absolu (avec 45 faillites, soit 5 de moins par rapport au 1^{er} trimestre 2025), qu'en termes de pertes potentielles de postes d'emplois salariés (-12%).

La branche du commerce enregistre 51 faillites au 1^{er} trimestre 2026, en hausse de près de 42% par rapport au 1^{er} trimestre 2025, et un quasi doublement des pertes de postes d'emplois salariés (+93%).

On dénombre 18 faillites dans le secteur de l'Horesca (-51% par rapport au 1^{er} trimestre 2025), même si les 1^{ères} estimations de pertes de postes d'emplois salariés sont en hausse (+44%).

Les **liquidations sont en baisse** de 26% au 1^{er} trimestre 2026 comparativement au 1^{er} trimestre 2025. Environ 24% des sociétés liquidées durant la période sous revue sont des sociétés holding et fonds de placement.

Le nombre de faillites se calcule comme la somme des « ouvertures » ou « réouvertures » déduction faite des faillites rapportées de la procédure judiciaire « jugements et arrêts déclaratifs de faillite ». Ces chiffres sont provisoires. La liquidation d'une unité légale, personne physique ou morale, peut-être volontaire ou judiciaire. Après la liquidation, l'unité cesse définitivement d'exister.

<https://statistiques.public.lu/fr/donnees/themes/entreprises/demographie-structure-entreprises/dashboard-faillites.html>

BANQUE RAIFFEISEN CONFIRMATION DE LA SOLIDITÉ DE SON MODÈLE COOPÉRATIF EN 2025



Banque Raiffeisen a clôturé l'**exercice 2025** sur un résultat net de **31,1 millions EUR**, soit une **hausse de 11%** par rapport à 2024.

À fin 2025, les **dépôts de la clientèle atteignent 10,7 milliards EUR**, en hausse de 3,7% par rapport à l'exercice précédent, soutenus par l'élargissement de la clientèle déposante, tant privée que professionnelle. Parallèlement, l'activité de Banque Privée poursuit sa forte dynamique, avec des **encours en progression de 15,8%** pour atteindre 2,3 milliards EUR.

À l'actif du bilan, les **crédits à la clientèle** s'élèvent à 8,1 milliards EUR, **en hausse de 3,4%**. L'activité a bénéficié notamment de la reprise du crédit premier logement, surtout sur les biens existants. Cette progression s'accompagne d'une augmentation de près de 5% des encours et d'un nombre accru de dossiers traités.

En parallèle, la Banque a continué de soutenir la clientèle professionnelle et renforcé son engagement auprès des entités communales et paraétatiques, confirmant son rôle central dans le financement de l'économie réelle.

Le **produit net bancaire** enregistré pour 2025 s'élève à 251,0 millions EUR, **en progression de 2,1%**, incluant des revenus de commissions en hausse de 14,8% par rapport à 2024.

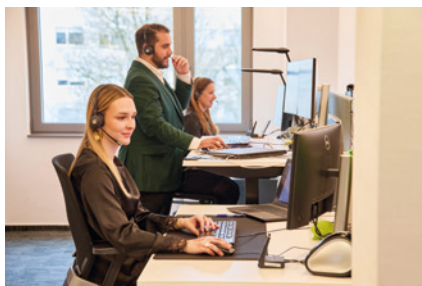
Les **coûts d'exploitation augmentent de 9,1%**, notamment en raison de la hausse des frais de personnel et des investissements dans la modernisation de ses systèmes informatiques. À cela s'ajoute une contribution de 4 millions EUR au Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg, calculée sur la base du volume des dépôts.

Le **coût du risque s'élève à 18 millions EUR**, stable par rapport à 2024.

Après déduction des charges fiscales, le **résultat net de l'exercice 2025** s'établit à **31,1 millions d'euros**, en progression de 11,0%.

Les **fonds propres réglementaires** augmentent de 9,4% pour atteindre **915,6 millions EUR**, grâce à la mise en réserve des bénéfices et à une dotation au Fonds pour Risques Bancaires Généraux. Ce renforcement substantiel permet à la Banque de soutenir son développement, d'accompagner la croissance de ses activités et d'accroître sa résilience face aux incertitudes économiques.

UN SERVICE CENTRALISÉ POUR ACCOMPAGNER SES CLIENTS



Le service **Customer Care** de **Banque Raiffeisen**, opérationnel depuis mars dernier, a pour but de compléter, et non de remplacer, la relation personnelle que chaque client entretient avec son conseiller. Banque Raiffeisen continue d'offrir à chacun le choix de son canal d'interaction : en agence, par téléphone ou en ligne.

Accessible via un numéro unique – **2450 1234** – du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30, le **Customer Care** répond à toute question liée aux produits et services de la Banque, aux incidents techniques ou à la fraude. Il est joignable en luxembourgeois, français, allemand et anglais.

Le service assure également un relais lorsque le conseiller habituel n'est pas disponible, garantissant qu'aucune demande ne reste sans réponse.

En dehors des heures d'ouverture, les appels liés à une suspicion de fraude sont automatiquement redirigés vers Worldline, offrant un accompagnement 24h/24 et 7j/7.

www.raiffeisen.lu

BIL UN RÉSULTAT 2025 EN HAUSSE DE 24%



Photo-BIL

La **BIL** a enregistré un résultat net de **210 millions EUR**, en **hausse de 24%** par rapport aux 170 millions EUR réalisés en 2024.

Le produit net bancaire est resté stable à **708 millions EUR**, tandis que les **frais généraux** ont diminué à **485 millions EUR (-2%)**.

La Banque affiche également une solide performance commerciale, avec des **actifs sous gestion atteignant 50,1 milliards EUR (+7%)**, portés par un effet de marché positif de 3,2 milliards EUR et 0,2 milliard EUR d'apports nets. Les postes du bilan sont demeurés stables, avec des **dépôts de la clientèle de 18,7 milliards EUR** et des **crédits à la clientèle de 16,2 milliards EUR**. La BIL a en outre conservé des niveaux élevés de capitalisation et de liquidités, avec un **ratio CET1 de 14,46%** (après affectation du résultat) et un **ratio de couverture des liquidités de 177%**.

L'année 2025 a marqué la première étape du plan stratégique 2025-2030 de la BIL, qui vise à renforcer sa position de banque universelle ancrée au Luxembourg, à créer de la valeur durable et à accompagner les ambitions à long terme de ses clients. La Banque a lancé une série d'initiatives structurantes afin d'affiner son orientation commerciale, de simplifier son organisation et de stimuler une croissance durable.

La BIL aborde l'année 2026 avec un bilan solide, un modèle opérationnel clarifié, une confiance client renforcée et une dynamique stratégique tangible. La Banque poursuivra sa transformation en approfondissant la relation avec ses clients, en développant ses capacités digitales et d'intelligence artificielle, et en élargissant sa présence transfrontalière, notamment en France et en Belgique. La BIL demeure engagée à créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses collaborateurs et l'économie luxembourgeoise.

www.bil.com

CARDIF LUX VIE CHIFFRE D'AFFAIRES 2025 EN PROGRESSION

Pour l'année 2025, **Cardif Lux Vie** affiche un encaissement record de **3,7 milliards EUR de primes (+16% par rapport à 2024)**, dont 67% en Unités de Compte. La Compagnie atteint un **résultat net** après impôts selon les normes luxembourgeoises de **39,2 millions EUR**. Les **encours** s'établissent quant à eux à **36 milliards EUR**, en hausse de 8% par rapport à 2024.

La collecte brute sur le segment **Wealth Management** atteint **3,6 milliards EUR**.

L'activité sur les segments **Retail** et **Banque Privée résidents luxembourgeois et Grande Région** affiche une collecte de primes de **90,5 millions EUR**, en légère baisse (-1%) par rapport à 2024.

En 2025, Cardif Lux Vie a poursuivi la transformation de son modèle opérationnel afin d'adapter l'organisation aux exigences croissantes de son environnement réglementaire, aux attentes de ses partenaires et à l'évolution rapide des standards digitaux du marché (automatisation, digitalisation des parcours, utilisation de nouvelles technologies).

Au Luxembourg et en Grande Région, Cardif Lux Vie fournit aux réseaux de bancassurance et de courtage des solutions d'assurance vie épargne, retraite et prévoyance à forte valeur ajoutée pour les particuliers et les professionnels. Pour les clients fortunés évoluant dans un contexte international, la Compagnie élabore des offres sur mesure et pérennes en architecture ouverte à travers un large réseau de partenaires haut de gamme.

<https://cardifluxvie.com>

ARVAL RÉSULTATS 2025

Arval poursuit sa bonne croissance en 2025 avec une **flotte financée** qui atteint désormais 1.894.865 véhicules dans le monde, soit une **hausse de 5,5%** par rapport à fin décembre 2024.

La **flotte financée sur le segment Entreprises** compte 1.229.772 véhicules à fin décembre 2025 (**+3,1%** par rapport à fin décembre 2024). Le segment **Retail** atteint 620.504 véhicules soit une **hausse de 11,4%** par rapport à fin décembre 2024, confirmant l'intérêt croissant des PME et des particuliers pour la location longue durée et le succès des partenariats mis en œuvre (la croissance sur le seul segment des particuliers s'élevant pour sa part à 13,7%). La flotte **Arval Flex** (souscription flexible en moyenne durée) s'élève à 44.589 voitures, en **baisse de 3,1%** par rapport à fin décembre 2024, du fait de la meilleure disponibilité des véhicules pour la location longue durée grâce au retour progressif à un niveau normal des délais de livraison.

La flotte d'Arval compte **701.049 véhicules électrifiés** (véhicules hybrides et véhicules électriques) au 31 décembre 2025, en hausse de 22,3% par rapport

à l'année dernière. Les **véhicules 100 % électriques** progressent pour leur part très fortement: **+ 35,1 %**, à 342.340 véhicules.

Arval a annoncé, fin 2025, franchir une étape importante de sa croissance en entamant des négociations exclusives avec Mercedes-Benz Group pour l'acquisition d'Athlon, un acteur significatif dans le secteur de la location de véhicules. Ce projet stratégique illustre la volonté d'Arval de renforcer sa compétitivité et consolider sa position sur le marché européen.

À fin décembre 2025, le **total du bilan** atteint **51.491 millions EUR** (47.915 millions EUR à fin décembre 2024). Le total des fonds propres s'élève à **4.587 millions EUR** après une distribution de dividendes de 584 millions au 1^{er} semestre 2025 (4.550 millions EUR à fin décembre 2024).

Les **revenus bruts d'Arval** ont augmenté de 6,9%, à **21.017,3 millions EUR** (19.669,3 millions en 2024), en lien avec la croissance de l'activité.

Le **résultat avant impôt** à 955,3 millions EUR (1.502,5 millions EUR en 2024) est **en baisse de 36,4 %**.

Le **résultat net** s'établit ainsi à 644,7 millions EUR (1.129,9 millions en 2024), **en recul de 42,9 %** par rapport à 2024 du fait d'un effet de base encore défavorable par rapport au niveau particulièrement élevé du résultat sur cessions de véhicules et anticipations de résultats en 2024, partiellement compensé par la croissance de la marge financière et de service en lien avec la bonne croissance des encours.

Le **résultat net part du Groupe** s'élève à 644,6 millions EUR (**-40,7 %** par rapport à 2024).

En 2025, Arval réalise une bonne performance opérationnelle qui traduit la croissance de son activité ainsi que des encours financés, mais qui est pénalisée par l'effet de base sur la normalisation du résultat des ventes de véhicules. Cet effet de base s'est atténué sensiblement au 2^e semestre.

Dans le cadre de la préparation de son futur plan stratégique, Arval a étendu d'un an son plan *Arval Beyond*, avec un objectif de flotte de 2 millions de véhicules en 2026, dont 400.000 véhicules 100 % électriques (hors impact de l'acquisition potentielle d'Athlon).

Fin 2025, Arval Luxembourg disposait d'une flotte **totale de plus de 16.100 véhicules**, avec une progression de 19 % de la part des **véhicules 100 % élec-**

triques dans les nouvelles livraisons par rapport à 2024. L'an passé, les véhicules 100 % électriques ont représenté **50 % des livraisons** (42 % en 2024). Cette tendance est confirmée par la croissance de leur part dans la flotte d'Arval Luxembourg, où ils représentaient **30 %** du total en 2025 (19 % en 2024). Les **véhicules électrifiés (électriques et hybrides)** ont dominé les livraisons effectuées par Arval Luxembourg en 2025, avec une proportion de **62 %** du total, contre 53 % en 2024.

www.arval.lu

MICROLUX RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



De g. à dr.: **Mirwais** et **Younes**, Blaze (pizza truck).
Photo-Focalize/microlux

L'année **2025** confirme la dynamique de **microlux**, avec **50 nouveaux microcrédits** déboursés pour soutenir la création et le développement d'activités entrepreneuriales au Luxembourg.

Depuis sa création en 2016, microlux poursuit sa croissance et atteint de nouveaux jalons: **322 entrepreneurs soutenus** au Luxembourg avec un microcrédit ; **plus de 5 millions EUR de financements accordés** ; et **550 emplois créés** et pérennisés grâce aux activités soutenues.

Convaincu que le financement seul ne suffit pas, microlux a renforcé en 2025 ses services d'accompagnement, avec le recrutement d'une collaboratrice dédiée et l'intégration de nouveaux bénévoles. Cet accompagnement constitue un levier essentiel pour maximiser les chances de réussite des microentrepreneurs.

L'année a également été rythmée par plusieurs temps forts favorisant la visibilité des entrepreneurs: le 3^e concours MyMicrobusiness, organisé chez BGL BNP Paribas, a récompensé 4 lauréats, tandis que différents marchés et événements – notamment à la Belle Étoile et auprès de partenaires comme The Human Safety Net Luxembourg et Foyer – ont permis de valoriser leurs activités.

À l'approche de son 10^e anniversaire, mis à l'honneur par l'émission d'un timbre par POST Luxembourg, microlux confirme la solidité de son modèle, fondé sur un écosystème de coopération réunissant partenaires privés, publics et européens.

https://cdn.microlux.lu/wp-content/uploads/microlux_rapport_activites_2025_WEB.pdf
www.microlux.lu

LUXAIR DES BASES SOLIDES, MAIS UN CONTEXTE EXIGEANT



Photo-Luxair

Le rapport annuel 2025 de **Luxair** met en lumière une année marquée par une étape importante pour la compagnie aérienne: l'arrivée de son premier Embraer E195-E2 et le lancement opérationnel de son programme de renouvellement de flotte. Dans un environnement de plus en plus exigeant pour l'aviation régionale, Luxair a maintenu **des volumes de passagers stables** tout en préparant sa croissance future, l'expansion de son réseau et la prochaine phase de son développement.

Le programme de renouvellement de flotte prévoit l'intégration de nouveaux Embraer E195-E2 ainsi que de nouveaux Boeing 737 dans les années à venir. Ces appareils de nouvelle génération permettront une plus grande efficacité opérationnelle, de réduire la consommation de carburant et les émissions sonores, tout en améliorant le confort à bord pour les passagers.

En 2025, Luxair a transporté **plus de 2,6 millions de passagers**, maintenant des volumes stables par rapport à 2024 malgré un nombre de vols inférieur. La compagnie a opéré **29.998 vols en 2025** (31.035 en 2024).

Sur le plan commercial, l'année 2025 a confirmé l'importance continue des voyages de loisirs pour Luxair. Si les volumes de passagers des vols secs et des forfaits vacances sont restés globalement stables, les destinations de loisirs ont poursuivi leur croissance, tout comme la demande pour les destinations forfaitaires.

taires hors Europe qui a également augmenté, notamment vers l'Égypte et le Maroc. Avec des volumes de passagers stables, les équipes du Catering de Luxair ont également servi un total de 3 millions de repas en 2025, un niveau conforme à celui de l'année précédente.

Luxair a clôturé l'année 2025 avec un **chiffre d'affaires de 786,2 millions EUR** (801 millions EUR en 2024). Cette diminution s'explique principalement par le fait que l'exercice 2024 incluait encore 4 mois d'activités de LuxairCARGO avant le transfert au 1^{er} mai 2024. Au **niveau consolidé**, Luxair a enregistré un résultat d'exploitation positif de **9,2 millions EUR** (10,5 millions EUR en 2024).

Luxair aborde 2026 sur des bases solides, mais également avec des défis clairement identifiés. Le budget 2026, approuvé au 4^e trimestre 2025, prévoit un résultat d'exploitation légèrement positif, tout en intégrant déjà les coûts supplémentaires liés à l'entrée en service des 4 premiers Embraer E195-E2 ainsi qu'à la livraison prévue des 2 premiers Boeing 737-8. Ces nouveaux appareils représentent une étape importante pour l'avenir de Luxair, mais leur introduction nécessite également une préparation, une formation et une rigueur opérationnelle considérables avant que tous leurs bénéfices puissent être pleinement réalisés.

Les premiers mois de 2026 se sont révélés difficiles et les performances de Luxair sont inférieures au budget prévu. Cette situation est principalement liée aux difficultés persistantes de la chaîne d'approvisionnement et de la maintenance dans le secteur aérien. Luxair reste donc prudemment optimiste pour 2026.

www.luxair.lu

GRUPE POST LUXEMBOURG MAINTIEN D'UN NIVEAU D'ACTIVITÉ SOLIDE EN 2025



Françoise Schlink (présidente, conseil administration) et **Claude Strasser** (directeur général), POST Luxembourg.

Photo-POST Luxembourg/Sophie Margue

Le **Groupe POST Luxembourg** a réalisé, en 2025, un **chiffre d'affaires de 985 millions EUR et investi 134 millions EUR** afin de moderniser ses infrastructures, d'adapter ses activités et de garantir, dans la durée, des services essentiels performants.

Dans un environnement économique et financier exigeant, le Groupe POST Luxembourg a maintenu un niveau d'activité solide. Le **résultat d'exploitation consolidé (EBITDA)** s'établit à **159 millions EUR**, correspondant à une marge de 16%, tandis que le **bénéfice net atteint 31 millions EUR**.

La valeur créée par le Groupe bénéficie à l'ensemble de ses parties prenantes, notamment à travers 443 millions EUR de salaires et charges sociales, 88 millions EUR d'impôts et taxes, ainsi que des investissements financés majoritairement sur fonds propres.

L'activité **Télécom & ICT** reste un pilier central du Groupe POST Luxembourg. Sur le marché des services, POST Telecom a poursuivi ses efforts en matière de qualité de service et d'adaptation aux usages numériques. En parallèle, POST Technologies assure la conception, le déploiement et l'exploitation des infrastructures de réseau fixe et mobile.

Le déploiement du réseau de fibre optique, intégralement financé sur fonds propres, représente à ce jour un investissement cumulé de plus de 600 millions EUR. Fin 2025, plus de 90% des foyers luxembourgeois sont raccordés à la fibre optique, tandis que 99% de la population bénéficie d'une couverture 5G avec le réseau mobile de POST.

Les activités **Courrier & Logistique** poursuivent leur adaptation dans un contexte de baisse structurelle des volumes de courrier et de croissance soutenue des flux de colis. En 2025, 10 millions de colis ont été distribués, soit une hausse de 19% par rapport à 2024.

L'activité des **Services financiers** reste sensible à l'évolution des taux directeurs et à un cadre réglementaire renforcé. La transformation des usages se poursuit, avec une hausse de 11% des transactions par carte et une augmentation de 10% de l'utilisation de l'application e-banking eboo. L'année 2025 met également en évidence l'importance croissante de l'accessibilité aux services bancaires de base pour les très petites et moyennes entreprises.

Sur le plan environnemental, le Groupe poursuit ses efforts de réduction de son empreinte carbone.

L'effectif moyen annuel du Groupe s'élève à 4.576 collaborateurs.

www.postgroup.lu/resultats
www.post.lu

CLOUD SOUVERAIN DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES PROXIMUS NXT ET LE CONSORTIUM DEEP, OVHcloud ET CLEVER CLOUD SÉLECTIONNÉS

Dans la publication des résultats de l'appel d'offres Cloud III de la Commission européenne, **Proximus NXT** a appris qu'il était sélectionné, aux côtés de 3 autres fournisseurs, pour un **accord-cadre d'une durée de 6 ans** qui le positionne comme **fournisseur de cloud pour la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ainsi que plus de 70 agences européennes**, en répondant à leurs besoins critiques en matière d'infrastructures numériques sécurisées, conformes et souveraines.

La solution associe souveraineté du cloud, sécurité avancée et intelligence artificielle européenne, en s'appuyant sur un écosystème de partenaires et de technologies européens, piloté par Proximus: **Proximus et Proximus NXT en Belgique et au Luxembourg**, **S3NS** (plateforme de cloud souverain de confiance certifiée selon les normes de sécurité européennes les plus élevées), **Clarence** (fruit de la joint-venture entre Proximus et LuxConnect, proposant un cloud edge souverain totalement isolé (*air-gapped*), avec confinement physique, contrôle local et haute résilience), **Mistral AI** (fournissant des capacités d'IA européenne de pointe sur des plateformes cloud souveraines) et **Thales** (apportant une architecture de sécurité à haut niveau d'assurance et une expertise en renseignement sur les menaces de cybersécurité).

www.proximusnxt.lu

De même, le **consortium composé de DEEP by POST Group, OVHcloud et Clever Cloud** a appris sa sélection dans le cadre de cet appel d'offres majeur visant à fournir des services de cloud

souverain aux institutions, organes et agences de l'Union européenne.

Ce marché, doté d'un plafond de 180 millions EUR sur 6 ans, constitue une étape structurante dans la mise en œuvre concrète de la stratégie européenne de souveraineté numérique.

Le consortium sélectionné réunit des acteurs européens complémentaires et de premier plan, répondant aux exigences les plus élevées en matière de souveraineté, de sécurité et de performance. Concrètement, **OVHcloud** met à disposition, avec sa plateforme OPCP, une solution cloud standardisée, opérable et de grande capacité, conçue pour fournir des ressources de calcul massives et assurer un déploiement rapide à grande échelle grâce à OPCP Core. **Clever Cloud** apporte une couche d'orchestration avancée – PaaS, conteneurisation et services managés – qui permet de piloter, automatiser et unifier des environnements complexes. Cette approche rend possible la mise en œuvre d'architectures hybrides, combinant cloud public, privé et infrastructures dédiées, avec un haut niveau de flexibilité. Enfin, **DEEP** amène non seulement ses capacités d'hébergement mais également son expertise dans les domaines du cloud, de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle.

www.deep.eu
www.postgroup.lu

DATA CHI UNE PLATEFORME D'AGENTS IA POUR SOUTENIR LES ÉQUIPES COMMERCIALES



Rai Chadee, fondateur, DataChi.

La start-up luxembourgeoise **DataChi** a lancé sa **plateforme d'AI Virtual Team Mates (VTMs)**, une suite d'agents d'intelligence artificielle conçus pour assister les équipes commerciales dans certaines tâches opérationnelles liées à la prospection, au suivi des opportunités et à la gestion de la relation client.

Développée au Luxembourg, la plateforme **DataChi** repose sur une équipe d'agents d'intelligence artificielle spécialisés conçus pour intervenir à différentes étapes du cycle commercial. Certains agents sont dédiés à l'identification de prospects correspondant à un profil cible et à la préparation d'actions de prospection. D'autres contribuent à structurer les informations commerciales en facilitant la mise à jour des systèmes CRM ou en générant des comptes rendus de réunions. D'autres agents peuvent assister les équipes dans le suivi des opportunités commerciales, notamment en aidant à organiser les priorités du pipeline ou à gérer les relances. L'ensemble est conçu pour fonctionner comme une couche opérationnelle complémentaire aux outils utilisés par les équipes commerciales.

www.linkedin.com/company/datachi-ai

KEEP CONTACT SAASKIA® ACCÉLÈRE SON ÉVOLUTION



Ludivine Plessy, fondatrice et directrice, Keep Contact.

Développée par l'agence **Keep Contact**, la **plateforme de veille média Saaskia®** accélère son évolution en **intégrant les modèles de langage de Mistral AI**. Avec cette intégration, Saaskia® dépasse le cadre du monitoring traditionnel pour proposer une lecture plus structurée, plus rapide et plus stratégique de l'information.

« *L'intégration de Mistral AI marque une étape déterminante dans le développement de Saaskia®. Nous passons d'un outil de monitoring à une véritable solution d'aide à la décision, tout en conservant ce qui fait notre force : l'expertise humaine et la capacité d'analyse* », explique Ludivine Plessy, fondatrice et directrice de Keep Contact.

Grâce à Mistral AI, la plateforme permet désormais de générer automatiquement des synthèses thématiques à partir de corpus d'articles. L'outil identifie les tendances, fait émerger les messages-clés et propose une vision consolidée d'un sujet

en quelques minutes. Au-delà des capacités de synthèse, l'intelligence artificielle renforce l'ensemble de la chaîne de traitement. L'extraction des contenus gagne en précision grâce à l'amélioration des technologies de reconnaissance et de structuration des contenus. Elle s'effectue dans le respect des droits d'auteur, de la conformité RGPD et du pluralisme médiatique.

Le choix de Mistral AI s'inscrit dans une volonté affirmée de privilégier des technologies européennes, en phase avec les enjeux de souveraineté des données et les exigences du marché luxembourgeois, caractérisé par son multilinguisme et sa diversité médiatique.

En combinant intelligence artificielle, *machine learning* et expertise humaine, Saaskia® confirme son ambition de s'imposer comme une solution MediaTech de référence.

www.keepcontact.lu
www.saaskia.com

STARTUP WORLD CUP 7 START-UP SÉLECTIONNÉES



De g. à dr. : **Philippe Schmit** (so.cool), **Jean-Luc Rippinger** (scrioo), **Simon Litvinov** (STARGATE), **Ruslana Dovzhyk** (TechNovator), **Jeff Mangers** (CRAB Traceability Systems), **Maurizio Ghisolfi** (MON5) et **Panos Meintanis** (deelan).

L'édition luxembourgeoise 2026 de la **Startup World Cup**, organisée par Pegasus Tech Ventures en partenariat avec EY Luxembourg, a, face à la qualité des candidatures reçues, annoncé la sélection de 7 finalistes au lieu des 6 habituels : **CRAB Traceability Systems** (<https://crab-ts.com/landing/mission>), **Deelan** (<https://deelan.ai>), **MON5** (<https://mon5.it/en>), **TechNovator** (<https://technovator.co>), **Scrioo** (www.scrioo.com/en), **So.cool** (<https://so.cool>) et **STARGATE** (<https://stargate.lu>).

Le 4 juin, à l'issue des présentations, c'est la start-up **MON5** qui a été désignée lauréate de l'édition 2026 et qui représentera le Luxembourg lors de la finale mondiale à San Francisco, où elle affrontera plus de 100 start-up du monde entier.

www.ey.com/en_lu/insights/entrepreneurship/startup-world-cup

VILLE DE LUXEMBOURG ADHÉSION AU PACTE COMMUNAL DU VIVRE- ENSEMBLE INTERCULTUREL



Photo-VDL Photothèque/Jessica Theis

En mai dernier, la **Ville de Luxembourg** a officialisé son adhésion au pacte communal du vivre-ensemble interculturel, conclu entre le collège des bourgmestre et échevins, le ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, et le président du Syndicat des villes et communes luxembourgeoises.

Cette adhésion témoigne de la volonté affirmée de la Ville de Luxembourg de poursuivre et de renforcer ses efforts en faveur de la cohésion sociale des habitants et des travailleurs présents sur son territoire. Forte d'une population particulièrement multiculturelle, dont plus de 70 % des résidents sont de nationalité non luxembourgeoise, la Ville de Luxembourg mène depuis de nombreuses années une politique d'intégration qui se traduit par des initiatives concrètes favorisant le dialogue et les échanges interculturels, ainsi que la participation active des citoyens à la vie sociale, économique et politique.

Parmi les initiatives phares en matière de vivre-ensemble figurent notamment les *Rencontres sans frontières*, l'organisation des cours de langue et de culture luxembourgeoises, les *Fêtes de bienvenue*, la rencontre annuelle *MusiQITE – Rencontres interculturelles, musicales et citoyennes* ou encore la participation au Festival de la migration, des cultures et de la citoyenneté.

www.vdl.lu

PORTES OUVERTES LUXEMBOURG 20^E ÉDITION



Les **Portes Ouvertes Luxembourg** fêtent cette année leur 20^e édition et invitent, les **19 et 20 septembre 2026**,

le grand public à découvrir les coulisses de l'économie luxembourgeoise. Organisé par l'agence en communication et événementiel **brain&more**, et sous le patronage du **ministère de l'Économie**, cet événement national met en lumière les entreprises et les talents qui façonnent la vitalité du pays.

Depuis leur création, plus de 525 entreprises, institutions et organisations, de toutes tailles et issues de tous les secteurs, ont participé à l'événement, accueillant plus de 380.000 visiteurs.

L'événement permet aux entreprises de renforcer leur notoriété, de valoriser leurs équipes et métiers, et de créer des échanges concrets avec leurs publics – qu'il s'agisse de clients, partenaires, fournisseurs ou futurs collaborateurs, ou pour toucher de nouveaux publics.

Cette édition anniversaire mettra particulièrement en avant les valeurs fondatrices de l'événement : proximité, ouverture, innovation et engagement.

Les entreprises intéressées peuvent s'inscrire auprès de **brain&more** – Tél : (352) 26 84 71-1 – E-mail : portesouvertes@brain.lu.

www.portes-ouvertes.lu

VILLA PÉTRUSSE 1^{ÈRE} ÉTOILE POUR LE LYS



Le chef **Kim de Dood**, Le Lys, Villa Pétrusse.

Moins d'un an après son ouverture, **Le Lys**, le restaurant gastronomique de **Villa Pétrusse à Luxembourg**, s'est vu récompensé de sa **1^{ère} étoile** lors de la cérémonie du **Guide Michelin Belgique et Luxembourg**.

Cette 1^{ère} étoile vient consacrer une cuisine singulière, à la croisée des traditions luxembourgeoises et des influences asiatiques, et offre une belle reconnaissance aux chef **Kim de Dood et ses équipes**.

Originaire du Luxembourg et diplômé de l'école hôtelière de Diekirch, Kim de Dood a construit son parcours au sein

de maisons étoilées à travers l'Europe, de l'Allemagne à la Belgique, en passant par la France et l'Angleterre. Il poursuit ensuite sa carrière en Asie, où il contribue au succès du restaurant Saint-Pierre à Singapour, distingué de 2 étoiles Michelin, avant de superviser l'ouverture d'une seconde adresse à Kuala Lumpur. En 2021, il représente son pays natal en dirigeant la restauration du Pavillon du Luxembourg lors de l'Exposition universelle de Dubaï. Aujourd'hui, à la tête du Lys, il concrétise son souhait de retour aux sources en réunissant ses racines luxembourgeoises et les influences asiatiques qui ont marqué son parcours.

<https://villapetrusse.lu>

LUXAIR AVEC LA CHEFFE LUXEMBOURGEOISE ANNE KNEPPER POUR LES MENUS ESTIVAUX



Anne Knepper, cheffe et cofondatrice de Public House au Luxembourg.
Photo-Vins et Crémants Luxembourg



Photo-Luxair

Luxair continue de mettre en valeur les talents culinaires du Luxembourg et de la Grande Région en collaborant cet été avec la **cheffe luxembourgeoise Anne Knepper**, dont la cuisine contemporaine, axée sur les produits, façonnera les menus de la Classe Affaires de la compagnie.

Proposée en rotation sur les vols du réseau Luxair, cette offre culinaire comprend des créations pour le petit-déjeuner ainsi que des repas froids présentés sous forme de menus complets avec entrée,

plat et dessert. Ils mettent en avant les saveurs locales et de saison, avec des ingrédients tels que la truite locale, des fromages et du jambon du Luxembourg.

Anne Knepper est cheffe et cofondatrice de Public House au Luxembourg. Elle est connue pour son style culinaire moderne et accessible. Sa cuisine est guidée par la qualité des ingrédients, l'inspiration saisonnière et des saveurs contemporaines et équilibrées.

www.luxair.lu/fr/offres/menu-estival-exclusif-en-classe-affaires

EXPOGAST ET RAK PORCELAIN CULINARY WORLD CUP 2026 DU 21 AU 25 NOVEMBRE 2026



De g. à dr.: **Claude Peiffer** (RAK Porcelain), **Carlo Sauber** (Vatel Luxembourg et président du Jury), **Serge Hemmer** (RAK Porcelain), **Sven Bodry** (RAK Porcelain), **Christian Schmit** (présentateur EXPOGAST), **Pascal Bertaux** (Luxexpo The Box), **Alain Hostert** (vice-président, Vatel Luxembourg) et **Ben Weber** (président, Vatel Luxembourg).

Luxembourg accueillera, du **21 au 25 novembre 2026**, l'un des plus grands événements gastronomiques au monde. **EXPOGAST et la RAK Porcelain Culinary World Cup 2026**, organisés par Luxexpo The Box et Vatel Luxembourg, feront leur grand retour pour une 15^e édition. Durant ces 5 jours, l'événement réunira les meilleurs talents, savoir-faire et innovations du secteur.

Tous les 4 ans, EXPOGAST et la Culinary World Cup rassemblent l'ensemble des professions de la gastronomie et de l'hospitalité pour célébrer l'art culinaire sous toutes ses formes. À la fois salon professionnel, événement grand public et théâtre de compétitions de classe mondiale, EXPOGAST s'impose comme une expérience unique. Plus de 200 exposants y présenteront leurs produits et innovations.

Au cœur de l'événement, l'un des plus grands championnats culinaires au monde : la RAK Porcelain Culinary World Cup 2026.

Soutenue par son nouveau sponsor principal RAK Porcelain, la compétition réunira plus de 85 équipes issues de 74 pays et mobilisera en tout 2.800 chefs engagés dans les différentes épreuves, rivalisant pour décrocher la coupe du monde culinaire. Le Luxembourg sera représenté par une équipe engagée dans la catégorie *Gatronic Catering*.

Au-delà de la compétition et de l'exposition, EXPOGAST s'affirme comme un espace de réflexion et d'innovation autour des grandes transformations du secteur telles que les modèles économiques, l'expérience client, la gastronomie plus durable, l'attractivité des métiers...

<https://expogast.lu>

LUXEMBOURG INSTITUTE OF HEALTH UNE ÉTUDE SUR LES PIQÛRES DE TIQUES

Le groupe Molecular and Translational Allergology du **Luxembourg Institute of Health (LIH)** lance sa 2^e étude *ImmunoGal*, qui vise à **mieux comprendre les piqûres de tiques et leur lien possible avec les allergies à la viande rouge**, une affection connue sous le nom de syndrome α -Gal.

L'allergie à la viande rouge, ou syndrome α -Gal, est une affection potentiellement mortelle déclenchée par la consommation de viande de mammifère ou d'autres produits tels que les abats. Contrairement à la plupart des allergies alimentaires, les symptômes apparaissent généralement plusieurs heures après la consommation. Le symptôme le plus fréquent est une réaction cutanée, mais de nombreux patients présentent des symptômes combinés tels que des manifestations cutanées, gastro-intestinales et/ou respiratoires. Des recherches récentes suggèrent que les piqûres de tiques constituent le principal déclencheur du développement de cette allergie, mais de nombreuses questions restent sans réponse.

Dès lors, si vous avez été récemment piqué par une tique, les chercheurs du LIH vous encouragent à l'apporter et à participer à cette étude. Les personnes qui ont été piquées par une tique sont invitées à contacter le LIH et à se rendre

à la Luxembourg Research Clinic dans les 48 heures suivant la détection de la piqûre, puis à nouveau 4 à 6 semaines plus tard. L'étude analysera l'espèce de tique, recherchera la présence d'agents pathogènes et recueillera des échantillons sanguins afin d'observer les réponses immunitaires au fil du temps. Un sous-groupe de participants sera invité à une 3^e visite 3 mois après la piqûre pour un suivi complet à l'unité d'Allergology du CHL.

www.lih.lu

POST LUXEMBOURG MARIE BOURLOND AU COMITÉ EXÉCUTIF



Marie Bourlond, directrice en charge des activités Risk et Compliance, membre du Comité exécutif, POST Luxembourg.

Photo-POST Luxembourg/Sophie Margue

Marie Bourlond a été nommée **directrice en charge des activités Risk et Compliance et membre du comité exécutif de POST Luxembourg**, avec effet au 15 juillet 2026, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Cette nomination constitue une première pour le Groupe et traduit la volonté de POST de renforcer son dispositif de gouvernance dans un environnement réglementaire en constante évolution.

Forte de plus de 25 ans d'expérience dans les domaines de la compliance, de la gestion des risques et de la gouvernance, Marie Bourlond rejoint POST Luxembourg après un long parcours au sein de la Banque Internationale à Luxembourg (BIL), où elle occupait depuis 2012 la fonction de Group Chief Compliance Officer. Elle a mené de nombreux programmes de transformation réglementaire, notamment dans le domaine de la protection des données, de la lutte contre le blanchiment et

STELLAN PARTNERS

LAW FIRM

YOUR COMPASS
THROUGH
COMPLEXITY.

YOUR STRENGTH
IN ACTION.

YOUR ALLY
IN SUCCESS.

Stellan Partners is a law firm founded on the belief that legal excellence must go hand-in-hand with strategic thinking and business fluency. With a proven track record in international legal networks and a deeply rooted presence in Luxembourg, we provide legal solutions that are clear, commercially driven, and adapted to today's evolving challenges.

We offer a broad spectrum of legal services across a wide range of practice areas including:

Alternative Funds &
Investor Services

Banking, Finance &
Capital Markets

Corporate
Restructuring

Employment
Law

Mergers &
Acquisitions

New Technologies,
Data & IP

Private
Equity

Real
Estate

Working with Stellan Partners is about seeing your legal challenges through a wider business lens.



Stellan Partners, SARL
Law Firm registered to the Luxembourg Bar.
© 2025 Stellan Partners, SARL. All rights reserved.

Need more information?
Scan the QR Code to
Contact our Team.
info@stellanpartners.lu



plus globalement en matière de contrôle interne. Elle est par ailleurs coprésidente de l'Association Luxembourgeoise des Compliance Officers (ALCO).

Marie Bourlond aura pour mission de structurer et consolider le dispositif de gestion des risques et de conformité du Groupe, en lien étroit avec la stratégie, les métiers et les exigences réglementaires applicables.

www.postgroup.lu
www.post.lu

LINKLATERS UN NOUVEL ASSOCIÉ ET 12 PROMOTIONS

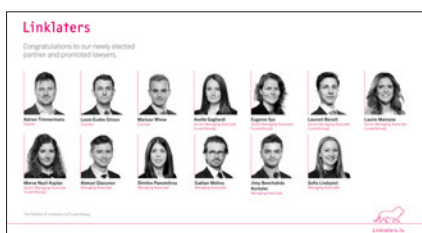


Photo-Linklaters

Depuis le 1^{er} mai, **Adrien Timmermans** est **Associé** au sein de l'équipe **Investment Funds** du cabinet d'avocats **Linklaters** à Luxembourg. Il conseille les clients du cabinet plus particulièrement sur les fonds de dette, de capital-investissement, de capital-risque, d'infrastructure et les fonds immobiliers.

Le cabinet a également nommé **2 Counsel**: **Mariusz Wiese** au sein de la pratique Investment Funds et **Louis-Eudes Giroux** au sein de la pratique **Litigation, Arbitration and Investigations**. Tous deux font bénéficier leurs équipes de solides compétences sur des dossiers complexes et stratégiques.

5 Senior Managing Associates ont été nommés également: **Laurent Benoit** et **Merve Nazli Kaylan** (Capital Markets & Banking), **Axelle Gagliardi** et **Eugenie Syx** (Corporate M&A), et **Laurie Mamane** (Investment Funds).

5 avocats ont été promus au rang de **Managing Associate**: **Aleksei Glazunov**, **Sofia Lindqvist** et **Dimitra Panomitrou** (Corporate M&A), **Jimmy Benchahda Kontzler** (Investment Funds) et **Gaëtan Molina** (Tax).

www.linklaters.com

LUXTRUST

JACQUES THILL, PRÉSIDENT DES CA DE LUXTRUST S.A. ET DE LUXTRUST DEVELOPMENT S.A.



Jacques Thill, président conseils d'administration, LuxTrust S.A. et LuxTrust Development S.A.

Photo-Raoul Somers

LuxTrust S.A., acteur européen de référence dans le domaine de la confiance numérique, a annoncé le 4 mai dernier, la nomination de **Jacques Thill** en qualité de **président du conseil d'administration**.

La prise de fonction de Jacques Thill intervient dans un contexte où innovation technologique et sécurité numérique sont plus que jamais indissociables. Son expérience reconnue, au croisement des politiques publiques, de l'économie numérique et des enjeux de transformation va contribuer à développer les activités de LuxTrust et à renforcer son positionnement.

Depuis mars 2025, Jacques Thill exerce les fonctions de conseiller de gouvernement 1^{ère} classe au sein du cabinet du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme. À ce titre, il assure un rôle de coordination dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques liées à l'économie numérique et à la politique spatiale. Il est par ailleurs président de la Luxembourg Space Agency et a exercé la fonction de président du conseil d'administration de LuxConnect S.A. de 2022 à 2025.

LuxTrust a adressé sa sincère reconnaissance à **Serge Allegrezza** pour son engagement et la contribution de grande qualité qu'il a apportée à la gouvernance et au développement de l'entreprise tout au long de son mandat.

www.luxtrust.com

UEL

CHANGEMENT À VENIR À LA PRÉSIDENTE



De g. à dr.: **Marc Lauer** (président entrant) et **Michel Reckinger** (président en exercice jusqu'au 1^{er} octobre 2026), UEL.

Photo-Uel

Les membres du conseil d'administration de l'**Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL)** ont désigné, en mai dernier, **Marc Lauer** en qualité de **président entrant**. Dans cette perspective et à l'initiative de **Michel Reckinger**, Marc Lauer participera activement aux travaux de l'UEL dans les mois à venir afin de préparer la **transmission de la présidence, prévue au 1^{er} octobre 2026**.

Après plus de 5 ans à la présidence de l'UEL, Michel Reckinger a exprimé sa volonté d'initier suffisamment tôt un processus de succession.

Marc Lauer est vice-président de l'association des compagnies d'assurances et de réassurances (ACA) dont il a assumé la présidence pendant 7 ans. Il est aussi membre effectif de l'assemblée plénière de la Chambre de Commerce. Il connaît ainsi parfaitement tant l'économie luxembourgeoise que l'écosystème propre à l'UEL et aux organisations d'employeurs, constitué des Chambres professionnelles patronales et des principales Fédérations professionnelles.

En tant que président entrant, Marc Lauer a rejoint le CA de l'UEL et va travailler avec le président en exercice Michel Reckinger afin d'assurer une transition fluide.

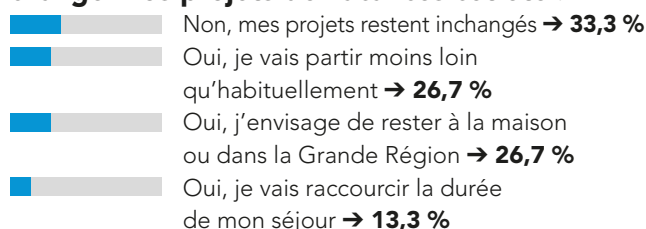
Suite au départ de son directeur Marc Wagener, le 15 mai dernier, une gouvernance intérimaire a été mise en place, composée de membres du comité exécutif, chacun intervenant selon son domaine d'expertise. Cette organisation vise à garantir la stabilité et la continuité des activités.

www.uel.lu

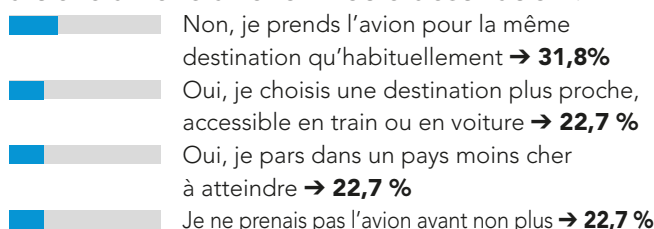
Vacances 2026 : la hausse des prix change-t-elle vos plans ?

Depuis plusieurs mois, la hausse des prix pèse sur le budget des ménages de la Grande Région. À la pompe, chaque plein coûte plus cher. Dans les agences de voyages et sur les plateformes de réservation, les tarifs des vols et des hébergements ont suivi la même tendance. Résultat : partir en vacances cet été 2026 coûtera plus cher qu'il y a un an. Concrètement, qu'est-ce que cela change pour vous ? Résultats du sondage réalisé en partenariat avec *Entreprises magazine* et diffusé en avril-mai 2026 sur le site [lesfrontaliers.lu](https://www.lesfrontaliers.lu).

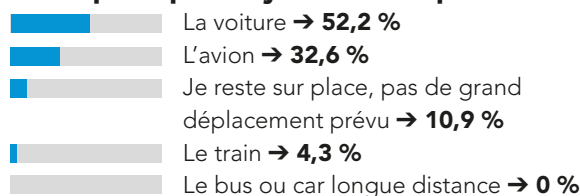
La hausse des prix du carburant va-t-elle changer vos projets de vacances cet été ?



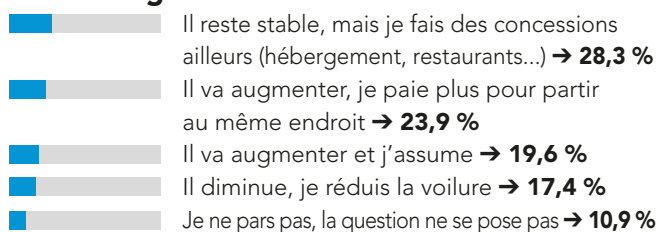
La hausse du prix des billets d'avion vous a-t-elle amené à revoir votre destination ?



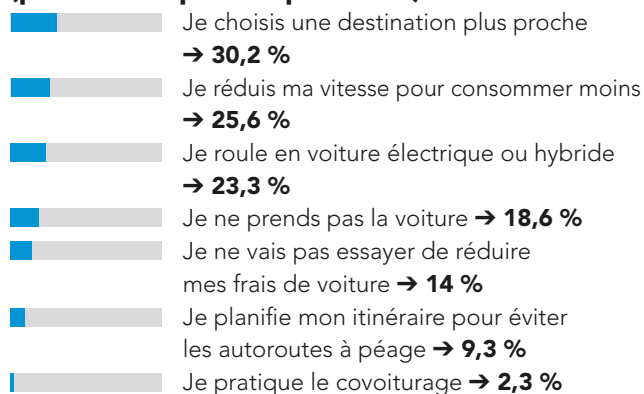
Si vous partez en vacances, quel sera votre principal moyen de transport ?



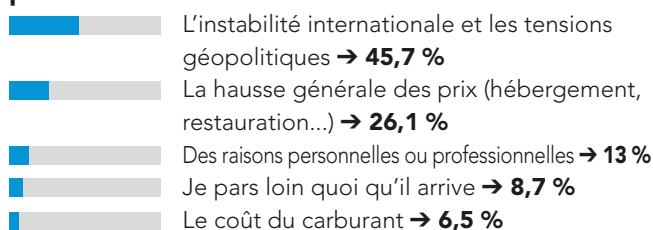
Face à la hausse des prix du carburant et des billets, comment va évoluer votre budget vacances cet été ?



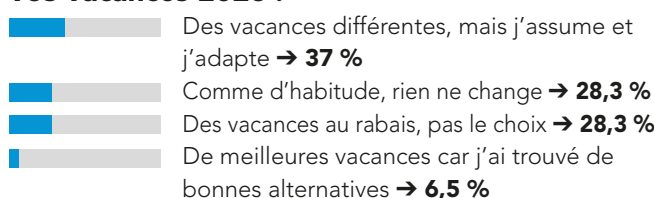
Si vous prenez votre voiture, comment comptez-vous limiter les frais de carburant ? (plusieurs réponses possibles)



Quelle est la principale raison qui pourrait vous pousser à renoncer à des vacances loin de chez vous ?



En résumé, comment décririez-vous vos vacances 2026 ?



L'économie luxembourgeoise en « grand ralentissement »

Avant le déclenchement de la guerre au Moyen-Orient ouvrant une nouvelle période à (très) haut risque, l'économie luxembourgeoise peinait à se relever du précédent choc énergétique et inflationniste déclenché en 2022. Une nouvelle donne pour un pays qui s'était « habitué » à surmonter les crises plus rapidement que ses partenaires européens. Retour sur quelques indicateurs clés de ce « grand ralentissement », tirés du dernier *Avis Annuel* d'IDEA⁽¹⁾.

Les six dernières années ont été marquées par deux récessions. La première, liée à la pandémie de COVID-19, a été relativement contenue en comparaison européenne et, surtout, très rapidement dépassée avec un rebond spectaculaire de 7 % du PIB en 2021. Pendant la pandémie, la plupart des moteurs de l'économie luxembourgeoise, au premier rang desquels la banque et l'assurance, ont plus que compensé le ralentissement de la consommation des ménages alors affectée par les nombreuses restrictions sanitaires. L'investissement, les exportations nettes de biens et services, et les dépenses de consommation des administrations publiques ont été suffisamment dynamiques dans un double contexte de spécialisations avantageuses de l'économie luxembourgeoise et de politiques contracycliques « quoi qu'il en coûte » de l'État pour maintenir une croissance élevée du PIB.

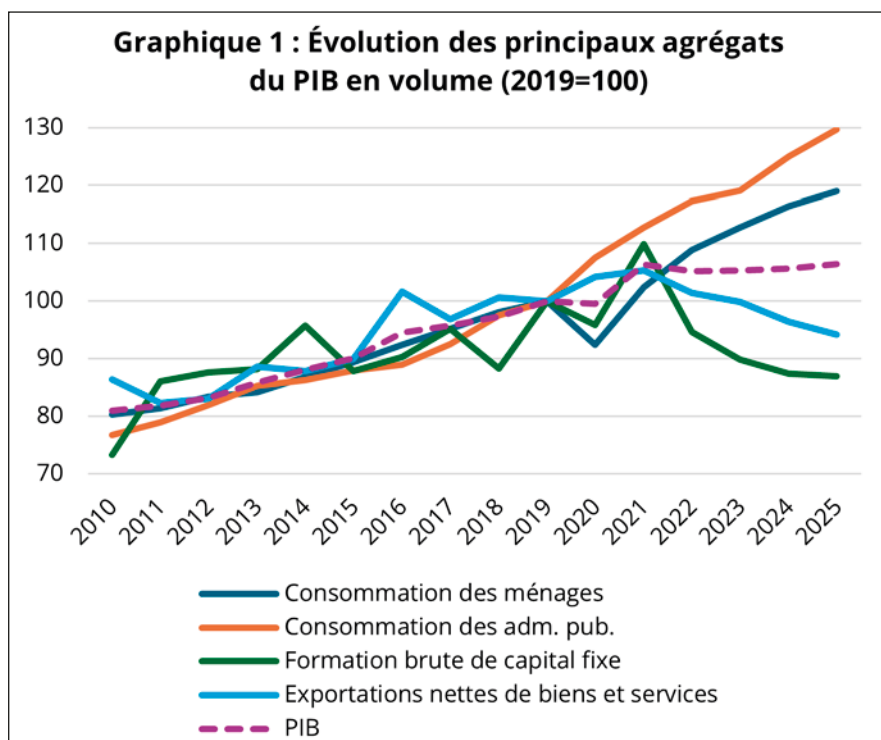
Zéro croissance depuis 2021...

Depuis la récession provoquée par la crise inflationniste et énergétique de 2022, l'histoire s'écrit différemment, la reprise poussive des trois dernières années permettant tout juste de retrouver le niveau de PIB de 2021. Cette croissance nulle ancre l'économie du pays dans une nouvelle étape du ralentissement observé depuis quelques années, la croissance moyenne étant passée de 4,4 % sur la période 1995-2008, à 2,4 % entre 2010 et 2019, puis 1 % depuis 2019.

Depuis 2022, seules les composantes liées aux dépenses de consommation des administrations publiques (+ 3,6 % par an en moyenne) et des ménages (+ 3,8 % par an) sont restées très dynamiques. Cette donnée reflète l'importance

des multiples plans de soutien à l'économie et aux ménages depuis la pandémie et de l'évolution (automatique) des salaires dans la stimulation contracyclique qui s'est opérée pendant ce ralentissement économique. La question de la

capacité à les maintenir dans un contexte où les contraintes budgétaires se multiplient et où la compétitivité de l'économie patine pourrait néanmoins se poser, alors même que nous sommes dans une nouvelle phase de turbulences.



Source : STATEC, calculs IDEA.

L'évolution des moteurs de la création de richesse (approche dépense du PIB) dessine ainsi une courbe en « K » (voir Graphique 1) avec, dans la branche inférieure, les deux moteurs essentiels sur le long terme que sont les investissements (formation brute de capital fixe) en retrait de 5,7 % par an en moyenne depuis 2021, ainsi que le solde commercial des biens et services (-2,8 % par an

en moyenne). C'est surtout le solde des échanges de services, dont le résultat est intimement lié à l'activité de la place financière, qui explique la mauvaise performance du poste des exportations nettes. En revanche, la guerre commerciale relancée en 2025 ne semble pas avoir perturbé l'économie luxembourgeoise, du moins via le canal des échanges de biens, dont le solde s'est même amélioré en 2025.

Le Luxembourg ne surclasse plus la zone euro

Jusqu'à la pandémie mondiale de COVID-19, l'économie luxembourgeoise surpassait systématiquement la zone euro lors des épisodes de récession. En prenant pour références les PIB des années précédant les principaux chocs économiques de la zone euro que furent la crise financière mondiale de 2008, la crise des dettes souveraines de 2012 et la pandémie de COVID en 2020, on constate une surperformance systématique de l'économie luxembourgeoise, avec des écarts de croissance cumulés de 1,5% pour la période 2007-2011, de 7,7% pour 2011-2015 et de 6,4% pour 2019-2021 (voir Graphique 2).

Le choc inflationniste et énergétique provoqué par l'invasion de l'Ukraine par la Russie a provoqué un « retard » de croissance cumulé sur la zone euro de 6,3% sur la période 2021-2025, le Luxembourg figurant désormais à l'avant-dernière place de la zone euro.

Une trop faible progression de la valeur ajoutée du secteur financier

Pendant la crise des dettes souveraines et – plus significativement encore – pendant la pandémie de COVID, la surperformance du secteur financier luxembourgeois par rapport à celui de la zone euro a expliqué une part importante de la bonne tenue relative de l'économie luxembourgeoise. Bien que la valeur ajoutée du secteur financier soit repartie à la hausse en

2024 et 2025, l'évolution défavorable cumulée depuis 2022 dans ce secteur n'a toujours pas permis de peser positivement sur le différentiel de croissance vis-à-vis de la zone euro. En d'autres termes, pour la première fois depuis la crise financière de 2008, la place financière n'a pas servi de « bouée de sauvetage » à l'économie grand-ducale. Les activités de services aux entreprises (au sein desquelles se trouvent également des activités liées à la place financière), ainsi que le secteur du commerce au sens large (commerce de gros et de détail, transports, Horeca) et la construction ont également pesé sur cette évolution défavorable depuis le choc inflationniste de 2022. En revanche, la hausse de la valeur ajoutée dans le secteur non marchand (administration, santé, enseignement) a été plus forte que la moyenne européenne et contribue, au même titre que l'ICT (quoique dans une moindre mesure), à réduire le déficit de croissance vis-à-vis de la zone euro.

Quelques grands défis

L'actuelle crise au Moyen-Orient a un pouvoir perturbateur potentiellement élevé si elle ravive l'inflation et provoque une « correction » des marchés financiers, comme le montrent les scénarios élaborés jusqu'à présent par le STATEC. Les (paquets de) mesures contracycliques à même de relancer la confiance des agents économiques devront indiscutablement tenir compte de marges de manœuvres financières plus serrées qu'en 2020 et 2022.

Le fait que le Premier ministre ait déclaré 2026 « Année de la compétitivité » pourrait également être une bonne occasion de :

- considérer des éléments purement liés à la compétitivité-coût, avec notamment une dérive du coût salarial unitaire à mettre sous surveillance (ressusciter le tableau de bord national de la compétitivité ?) ;
- conduire des premières évaluations des mesures fiscales mises en œuvre (baisse de l'impôt sur les sociétés, taxe d'abonnement, super déductions d'investissements, etc.) ;
- lancer un diagnostic plus large de la compétitivité de la place financière, qui n'est plus l'habituelle « bouée de sauvetage » de l'économie luxembourgeoise depuis quatre ans.

Le redressement de la productivité apparente du travail reste le principal défi de fond et de long terme pour l'économie luxembourgeoise. Alors que l'investissement est atone depuis 2022, l'adoption de l'IA par les entreprises luxembourgeoises pourrait receler un potentiel à même de redynamiser la productivité, mais dans des conditions et des délais qui restent difficiles à évaluer.

Enfin, s'habituer au « nouveau monde » d'un Luxembourg sans croissance, ou dans les meilleurs scénarios à 2%, est une réflexion à ouvrir bien au-delà des questions d'équilibre des comptes sociaux. À moyen terme, les seuls moteurs de la consommation publique et privée ne pourront rester aussi dynamiques isolément. Le contexte actuel appelle à ouvrir de nouveaux chantiers : trouver de nouvelles niches de croissance, réfléchir à la relation entre les recettes publiques et la croissance du PIB (ainsi que de la masse salariale imposable), aux freins structurels à la croissance (logement, infrastructures, ressources humaines, etc.), pour ne citer que quelques-uns des défis que ce « grand ralentissement » va « rapidement » installer.

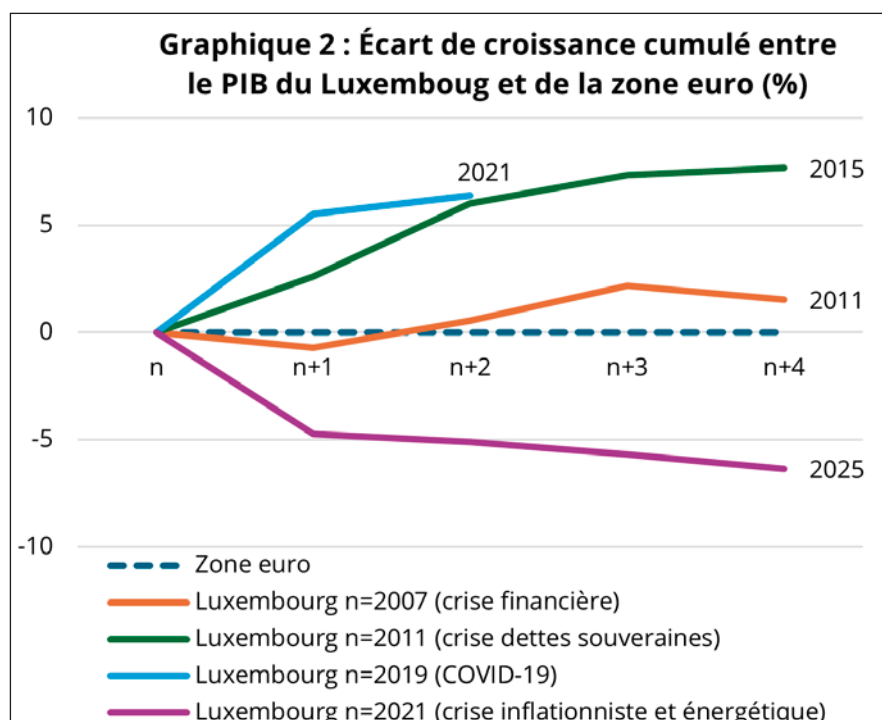


Vincent Hein
Directeur



IDEA

idea



Données : Eurostat et STATEC, calculs IDEA.

(1) IDEA, *Avis Annuel 2026 : Dissonances*, avril 2026, www.idea.lu.